

Désignations des élus du conseil d'administration pour siéger aux conseils de discipline étudiants et élèves de l'ENS de Lyon des élus du conseil d'administration pour siéger aux conseils de discipline étudiants et élèves de l'ENS de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur du service commun de documentation de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 juillet 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Les quatre personnes suivantes se sont portées candidates pour siéger aux conseils de discipline étudiants et élèves de l'ENS de Lyon : Claude Gauthier, Chloé Journo, Emmanuelle Picard et Karine Bécu-Robinault.

Article 2.

A l'issue des votes par les membres élus, Claude Gauthier, Chloé Journo et Karine Bécu-Robinault ont été élus pour siéger aux conseils de discipline étudiants et élèves de l'ENS de Lyon.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 10

Nombre de voix favorables à la candidature de Claude Gauthier : 9

Nombre de voix favorables à la candidature de Chloé Journo : 7

Nombre de voix favorables à la candidature de Emmanuelle Picard : 3

Nombre de voix favorables à la candidature de Karine Bécu-Robinault : 10

Fait à Lyon, le 16 juillet 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

